



Aux contribuables de la
suscrite municipalité

AVIS PUBLIC D'ADOPTION D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la session ordinaire du 02 décembre 2019 un règlement portant le numéro 2019-174.

Ce règlement 2019-174 décrète les rémunérations payables lors d'élections et référendums municipaux et abroge le règlement 2017-138.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2019-174 n'aura qu'à se présenter aux heures et jours réguliers d'ouverture de mon bureau sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 04 décembre 2019.


Robert Leclerc, GMA
Directeur général et
Secrétaire-trésorier